

désastreuses sur le soutien public dont bénéficie l'O.N.U. tant au Canada et aux États-Unis que dans maints autres pays, notamment en Europe de l'Ouest, et pourrait être gravement préjudiciable à l'avenir de l'Organisation.

En 1975, la Septième session extraordinaire et la session ordinaire de l'Assemblée générale furent le théâtre de dures tractations entre le Tiers Monde et les pays développés, au terme desquelles se fit jour une volonté mutuelle de compréhension et de concession qui permit aux deux camps d'atteindre un certain degré d'accord réel. Arrivés presque à l'impasse, ils avaient donc, semble-t-il, préféré reculer. Mais ce n'était apparemment qu'un sursis, puisque l'Assemblée adoptait ensuite – à une faible majorité, toutefois, qui révélait une cassure dans l'alliance afro-arabe – une résolution assimilant le sionisme au racisme et à la discrimination raciale. Les débats en comité et en séance plénière, puis l'adoption officielle de la résolution ont gâché le reste de la session et beaucoup nui aux travaux de l'Assemblée générale dans divers domaines. Cette résolution qui scandalisa l'opinion publique dans les pays occidentaux, y compris au Canada où les députés votèrent une résolution condamatoire, eut pour effet de réduire le soutien du public aux Nations Unies.

### La révision de la Charte

Tenant compte des réalités politiques, la Charte des Nations Unies reconnaît qu'il est des circonstances où l'Organisation ne peut agir sans le consentement des grandes Puissances et, en conséquence, leur accorde explicitement le titre de membre permanent du Conseil de sécurité et le droit de veto sur les décisions proposées par l'Assemblée. Comme on l'a déjà vu, les pays du Tiers Monde acceptent de moins en moins le rôle prépondérant ainsi dévolu au Conseil de sécurité et, à travers lui, aux grandes Puissances traditionnelles.

À une époque où sont remis en question les postulats qui ont permis à l'O.N.U. de fonctionner depuis une génération, il paraît normal d'envi-